

Bulletin d'inscription :

Afin d'être enregistré, l'Association BMX Club Saintais ne prendra en compte que les bulletins d'inscriptions des exposants ayant rempli obligatoirement le bulletin de réservation ci-dessous, complétés et accompagnés du règlement (payable d'avance). Joindre impérativement la copie de votre carte d'identité et pour les professionnels, une copie de votre carte professionnelle.

Attestation sur l'honneur des particuliers :

Je soussigné(e), Nom : Prénom :
Adresse principale :
Code postale : Ville :
Tél : / / / / / Mail :@.....
Titulaire de la pièce d'identité N° :
Délivrée le : / / Par :
N° plaque d'immatriculation (pour le stationnement sur le stand) :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code du commerce)
- De non-participation à deux manifestations de même nature au cours de l'année 2025 (Article R321-9 du code pénal)

Nombre de mètre à réserver : X 3€ le mètre linéaire =

- Règlement par chèque à l'ordre du BMX Club Saintais
 Règlement par virement
 Règlement en espèces

Fait à : Le : / / Signature :

Attestation sur l'honneur des Professionnels :

Je soussigné(e), Nom : Prénom :
Adresse principale :
Code postale : Ville :
Tél : / / / / / Mail :@.....
Titulaire de la pièce d'identité N° :
Délivrée le : / / Par :
N° des registres des commerces / des métiers :
N° Plaque d'immatriculation (pour le stationnement sur le stand) :

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'Article 310-2 du code du commerce
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321- 7 du Code pénal)

Nombre de mètre à réserver : X 3€ le mètre linéaire =

- Règlement par chèque à l'ordre du BMX Club Saintais
 Règlement par virement
 Règlement en espèces

Fait à : Le : / / Signature :

Autorisation parentale :

Je soussigné(e), Nom : Prénom :
Autorise mon enfant : à participer au Vide-greniers
du dimanche 3 août 2025 à l'espace Mendès France à Saintes.

Fait à : Le : / / Signature :

VIDE-GRENIERS

Dimanche 3 Août 2025

Espace Mendès France à Saintes

Organisé par l'association BMX Club Saintais

De 8h00 à 18h00

Accueil des exposants à partir de 6h00



3€ le mètre linéaire

Pour tous renseignements : Association BMX Club Saintais

Mme Forgereau Perrine : 06.85.27.76.48.
bmxsaintesevenement@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE-GRENIERS

L'association BMX Club Saintais organise un Vide-greniers qui se déroulera à l'**espace Mendés France à Saintes le dimanche 3 août 2025, de 8h00 à 18h00**. Les bénéfices seront utilisés pour soutenir l'association de BMX Club Saintais.

L'accueil des exposants se fait le dimanche 3 août à partir de 6h00 jusqu'à 8h00, remballage à partir de 18h. Le placement des exposants se fait par ordre d'arrivée à l'espace Mendés France, il est assuré par l'organisateur. Seul l'organisateur est habilité à effectuer des changements d'emplacements, si cela est nécessaire. Une zone est dédiée aux adhérents de l'association BMX Club Saintais.

A votre arrivée, un ticket "boisson offerte" vous sera remis, ouvrant droit à un café ou un thé.

Ouvert au public de 8h à 18h (entrée gratuite).

La publicité de ce vide-greniers est assuré par voie d'affiches, de presse, de sites internet et de distribution de tracts.

Le Vide-greniers est organisé à l'extérieur (tables et chaises non fournies), il est ouvert aux professionnels et aux particuliers. Les stands alimentaires sont acceptés. Lors de la vente, les enfants devront être accompagnés et avoir une autorisation parentale.

Une buvette vous sera proposée. Des gobelets réutilisables seront vendus et consignés 1€ pour toute vente de boissons, dans un souci d'écologie et d'économie.

Les bulletins d'inscriptions sont à demander par voie téléphonique (06.85.27.76.48) ou par mail (bmxsaintesevenement@gmail.com).

Ils seront à envoyer **avant le 27 juillet 2025**, à l'adresse suivante :

**Madame Forgereau Perrine
2 impasse des lilas 17250 GEAY**

Ils devront être complétés et accompagnés du règlement par chèque à l'ordre du BMX Club Saintais ainsi que d'une copie de votre carte d'identité. Pour les professionnels une copie de votre carte professionnelle est demandée.

La réservation minimale est de 1 mètre linéaire fixée au prix de **3€ le mètre linéaire**.

Pour le stationnement des véhicules sur le stand :

- **Pour une voiture, réservation minimum de 5 mètres linéaires**
- **Pour un camion, réservation minimum de 7 mètres linéaires**

Inscription avant le 27 juillet, fortement recommandée, nous nous engageons à vous rembourser en cas :

- D'annulation du vide-greniers
- De désistement de votre part, par écrit, par voie postale ou mail avant le 27 juillet.

Pour toutes personnes n'ayant pas réservé au préalable, l'installation se fera en fonction des places disponibles. Pour la tenue d'un stand seul, les enfants devront avoir une autorisation parentale.

Les exposants s'engagent à ne vendre que des objets usagés (personnels et mobiliers), ce qui exclut la revente d'objets confiés par un commerçant. Les exposants sont responsables de la provenance et de la vente des objets qu'ils proposent au public. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et de conformité des biens (vente animaux, armes, copie CD, DVD, produits inflammables...).

Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par les organisateurs. Ils doivent donc être couverts par leur assurance. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

L'association BMX Club Saintais se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel, de litiges entre vendeur et acheteur.

Un tri sélectif sera mis en place tout au long de la manifestation, merci de le respecter.

Ce vide-greniers est organisé conformément aux dispositions légales concernant la vente au déballage (articles L310-2 à L310-7 et articles R310-8 et R3109 du code du commerce). Un registre des participants professionnels et particuliers sera tenu à la disposition des autorités compétentes sur place le dimanche 3 août 2025 et sera déposé à la mairie de Saintes au plus tard 8 jours après le vide grenier.

Tout particulier désirant participer à ce vide-greniers s'engage à présenter sa pièce d'identité et à remplir l'attestation sur l'honneur indiquant qu'il n'a participé qu'à une seule autre manifestation (au plus) de même type au cours de l'année 2025.

Il vous sera demandé le plus grand respect pour les personnes chargées de vous conduire à votre emplacement ou de vous aider sur le vide-greniers. L'association du BMX Club Saintais se réserve le droit de faire appliquer les dispositions du règlement intérieur au cours de la journée. Les exposants ne respectant ces conditions se voient le risque d'être expulsés sans contrepartie financière ou remboursement de frais d'emplacement et se verront refuser toute réservation pour nos manifestations futures.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous souhaitons une bonne journée parmi nous.

L'Association du BMX Club Saintais

